

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Financière du 27/06/2022

SkatePark Le Hangar - Nantes – 18h30



STRUCTURES PRÉSENTES : 12 associations affiliées représentées

STRUCTURES EXCUSÉES : Amicale Laïque Basse Goulaine, Amicale Laïque de Besné, Amicale Laïque de Beautour Vertou, Manou partage,

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL PRÉSENTS : Gaëlle Bénizé – Maurice Berthiau – Gilles Cavé – Jacques Errien – Alain Forest – Martial Gombert – Roger Moreau – Thierry Plessis – Yves Pouzaint – Florence Lacaze

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL EXCUSÉS : Sophie Goron – Emilie Sarazzin

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL ABSENTS : Jean Allain – Frédéric Bonneau – Thierry Bourreau – Anaik Canal – Pierre-Yves Delamarre – Jean-Pierre Hamon – Martine L'Hostis - Farid Lounas – Pascal Massiot – Virginie Vion

AUTRES INVITÉ·ES PRÉSENT·ES : Catherine Coirier, DAF – Bruno Douillard, Directeur du skatepark – Stéphane Baron, Commissaire aux comptes du cabinet KPMG – Philippe Sanquer, Expert-comptable Cabinet COCERTO – Sophie Guérin, Responsable du service Vie associative CRVA, Bérengère Saulnier, Responsable du service Éducation et Milieu scolaire, Raphaël PAPPO, Responsable des Ressources Humaines



ORDRE DU JOUR :

1. Introduction de l'assemblée générale financière par Yves Pouzaint, Président de la FAL 44
2. Intervention de Philippe Sanquer, Expert comptable, Cabinet COCERTO
3. Intervention de Stéphane Baron, Commissaire aux Comptes du Cabinet KPMG
4. Rapport du réalisé 2020 présenté par Martial Gombert, Trésorier de la FAL 44
5. Réponses aux questions de l'assemblée
6. Vote des résolutions



Le lundi 27 juin 2022 à Nantes, les structures affiliées à la Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique sont invitées en assemblée générale financière sur invitation du président Yves Pouzaint.

Il a été établi un recueil des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée était présidée par Monsieur Yves Pouzaint, Président de la FAL 44.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Martial Gombert, Trésorier de la FAL 44.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président.

L'assemblée générale financière est convoquée en vue de l'approbation du rapport financier 2021 de la FAL 44 conformément à l'article 8 des statuts.

Le Président Yves Pouzaint remercie les personnes présentes et ouvre l'assemblée générale financière.

1 – VOTE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE DE 2021 (COMPTES 2020)

Le procès-verbal de l'assemblée générale financière de l'année 2021, portant sur les comptes de l'année 2020 est adopté à l'unanimité.

2 – Vote des comptes 2021

INTERVENTION DE PHILIPPE SANQUER, EXPERT COMPTABLE, CABINET COCERTO

M. Philippe Sanquer fait un point sur la décomposition du compte de résultat 2021 figurant dans le rapport financier envoyé. :

- Résultat d'exploitation : - 21 448 € résultant de la différence entre notre chiffre d'affaires et autres produits de nos activités et nos charges d'exploitation.
- Résultat financier : -14 979 € résultant des intérêts payés, liés à nos emprunts et nos produits financiers.
- Résultat exceptionnel : +2 417 946 € résultant des quotes-parts de subventions d'investissement et autres produits exceptionnels (vente maison à Ancenis, vente Ateliers Turmelière et vente du siège de la rue des Olivettes) et nos charges exceptionnelles.

En additionnant les 3 résultats, nous obtenons le résultat de l'exercice 2021 : + 2 381 519 €.

Il a fait un focus sur le bilan comptable : notre actif circulant, notre actif immobilisé (foncier et autres investissements), nos fonds associatifs et nos dettes. Depuis un certain nombre d'années, notre fonds associatif diminue suite à l'imputation des déficits successifs. Il reste toutefois conséquent, presque équivalent à notre actif immobilisé.

INTERVENTION DE STÉPHANE BARON, COMMISSAIRE AUX COMPTES DU CABINET KPMG

M. Stéphane BARON, Commissaire aux comptes, certifie les comptes présentés en AG comme étant réguliers et sincères.

Il attire notre attention, suite à la réforme du plan comptable, en 2021 sur le changement de méthode dans le traitement des subventions d'investissement non renouvelables.

Il remet le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les résolutions mentionnées au point sont soumises au vote.

RAPPORT DU RÉALISÉ 2021 PRÉSENTÉ PAR MARTIAL GOMBERT, TRÉSORIER DE LA FAL 44

Martial Gombert présente le rapport de gestion de la FAL 44 relatif aux activités et comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'une analyse du compte de résultat 2021 pour les services et établissements de la FAL 44 conformément au rapport financier.

Il présente une répartition des postes de recettes et de dépenses pour l'année 2021.

Il présente un tableau permettant de faire la synthèse de l'activité de la Ligue-FAL44 :

- Résultat d'exploitation - 21 455,00 €
- Résultat financier - 14 978,82 €
- Résultat courant - 36 433,82 €
- Résultat exceptionnel 2 417 946,59 €
- Résultat de l'exercice 2 381 512,77 €
- Résultat sans les produits liés aux cessions 28 571,00 €

Suite à la crise sanitaire impactant l'exercice 2020, et 2021, Martial Gombert présente succinctement les actions que la fédération a prises et les aides qui ont été obtenues.

Il passe ensuite la parole aux représentants des amicales présentes pour les questions.

QUESTIONS – RÉPONSES AVEC L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée.

3– PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE RH

Un focus est fait par Raphaël PAPPO, Responsable des Ressources Humaines :

- sur les actions réalisées sur 2021 et dans la continuité de la stratégie RH adoptée selon le plan triennal de la Fédération.
- sur les actions à venir sur les années 2022 et 2023.

4- PRÉSENTATION DE LA SA IMMOBILIÈRE « FAL IMMO »

Bruno DOUILLARD rappelle brièvement la raison de la constitution de cette SA et le mode de fonctionnement de ce type de structure.

Il présente la situation des futurs locaux du siège et l'avancée des travaux.

5- DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ APAC / MAC

Un candidat : Yves Pouzaint

Candidature adoptée à l'unanimité.

6 – RÉOLUTIONS

1^{ère} RÉOLUTION :

L'assemblée générale financière adopte le rapport financier, approuvant ainsi les comptes tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 23 mai 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^e RÉOLUTION

L'assemblée générale financière, après lecture par Stéphane BARON commissaire aux comptes du Cabinet KPMG du rapport spécial sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^e RÉOLUTION :

L'assemblée générale financière approuve les comptes annuels et décide d'affecter le résultat 2021 :

- constitution d'une réserve pour investissement pour Préfailles pour 241 381 €
- constitution d'une réserve pour investissement « futur siège » pour 2 111 562 €
- affectation du solde du résultat, soit 28 569.77 € au compte report à nouveau.

31/12/2021 Report à nouveau	495 945
Affectation du résultat 2021	28 569.77
01/01/2022 Report à nouveau	524 515

L'assemblée générale financière décide d'affecter le solde du résultat de 28 569.77 € au compte « report à nouveau ». Après cette opération le solde du compte report à nouveau est créditeur de : 524 515 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^e RÉOLUTION

Quitus est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^e RÉOLUTION

L'assemblée Générale, réunie le 27 juin 2022, autorise le Conseil d'Administration de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 à procéder à la vente de la parcelle de terrain N° 1142 "communs des Martinières" à Liré, commune nouvelle d'Orée d'Anjou, ainsi que du bien construit (château d'eau) sur cette parcelle.

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de la FAL 44 pour négocier le prix de vente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

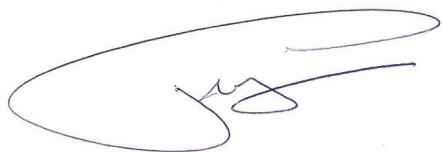
6e RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, réunie le 27 juin 2022, autorise le Conseil d'Administration de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 à procéder à l'achat d'une parcelle à Liré, commune nouvelle d'Orée d'Anjou. L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de la FAL 44 pour négocier le prix d'achat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à Nantes, le 30 juin 2022

Le Président de Séance



Le Président de la FAL 44

La/le Secrétaire de Séance

Martial Gombert
Trésorier de la FAL 44